



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 22 avril 2021**



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le seize avril deux mil vingt-et-un, s'est assemblé en salle du conseil municipal au 65 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste Borsali Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

M. Jean-Baptiste BORSALI, **Maire**
Mme Sandy DESRUMAUX, M. Carlos DA COSTA, Mme Karima MILOUDI, M. Waïl ABOUD (arrivée à 20h20), Mme Laura PETREQUIN, M. Khaleel JOOMYE, Mme Valéry VANNEREUX, M. Halim ALOUT, Mme Dahouhia BERDOUK, **Adjoints au Maire.**
Mme Hélène BUNOUST, M. Cyrille DUPUIS, Mme Marie-Lyne DA COSTA, M. Denis DESRUMAUX, Mme Ingrid ADELAÏDE BEAUBRUN, M. Luis VAZ, Mme Roseline DARCIS, M. Himad DARANI, Mme Catarina MONTEIRO, M. Rodney DRAHMANI, M. Didier FERRIER, Mme Margaux MERLY, M. Abderrazak FADILI, M. Yannick HOPPE, Mme Catherine RIOU, M. Johnny MAGAMOOTOO (arrivée à 20h45), Mme Martine ROUÉ, M. Gérard DURAND, Mme Nikita FRISON-BRUNO, M. Alexandre LOTTIN **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Mme Manuella BUVAL Conseillère Municipale à Mme Laura PETREQUIN Adjointe au Maire, M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller Municipal à Mme Nikita FRISON-BRUNO Conseillère Municipale, Mme Corinne NARBONNAIS Conseillère Municipale à Mme Sandy DESRUMAUX Adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : M. Halim ALOUT

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absent : 0

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 1 ^{er} avril 2021	4
Décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	6
Délibération n° 78 : Décision Modificative n° 01/2021 – Budget Primitif Ville	6
Délibération n° 79 : Délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Recours à l'emprunt	23
Délibération n° 80 : Convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis relative à la procédure d'accueil de personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG)	25
Délibération n° 81 : Groupes scolaires Jean Jaurès – Signature de l'avenant n° 1 à la convention avec la SOLIDEO pour la reconstruction des groupes scolaires Jean Jaurès	26
Délibération n° 82 : Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Construction d'une piscine sur le parc sportif du Bourget - Approbation du programme de l'opération – Lancement	27

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BORSALI, Maire du Bourget, à 20 h 01.)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous, je déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

En raison de la crise sanitaire que traverse le pays et la nécessité de respecter les gestes barrière pour lutter contre la propagation de la Covid-19, en application de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal se déroulera à huis clos. La publicité de la séance sera assurée en audio sur le site Internet de la Ville.

Il est procédé à l'appel et au contrôle des délégations de vote.

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Le Conseil doit désigner en son sein un secrétaire de séance, je propose M. ALOUT.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2021

Mme DESRUMAUX.- Monsieur DURAND, vous êtes intervenu à la fin du dernier Conseil municipal en vous interrogeant notamment sur notre méthode, et vous avez évoqué la Direction générale adjointe que la Ville a mise en place.

Je tenais ici, en tant que première adjointe aux Sports, au JOP et à l'Événementiel, à faire quelques précisions.

Pour rappel, nous avons été élus avec une attente forte de la population, en particulier des jeunes et des familles qui ont le sentiment d'avoir été délaissés pendant de nombreuses années.

(Arrivée de Mme ADELAÏDE BEAUBRUN.)

J'ajoute que, lorsque l'on observe les communes qui nous entourent, on constate que le sport et la jeunesse sont davantage valorisés qu'auparavant, et ce n'est sûrement pas un hasard. À titre d'exemple, à Dugny, le premier adjoint est en charge des Sports, au Blanc-Mesnil, la quatrième adjointe est en charge des Sports, elle est également Vice-présidente de l'EPT en charge des Sports, toujours au Blanc-Mesnil le directeur des Sports est devenu lui aussi DGA et son adjoint est devenu directeur des Sports.

Au Bourget, la DGA n'est pas une création mais résulte de la transformation de la direction des Sports et de la Jeunesse. Autrement dit, nous avons eu une démarche responsable en ne créant pas de poste supplémentaire. En même temps, nous avons souhaité valoriser des agents reconnus depuis de nombreuses années dans la Collectivité pour leurs qualités professionnelles.

Enfin et pour mémoire, la Ville va accueillir l'épreuve d'escalade des Jeux Olympiques et bénéficier d'un héritage sans précédent qui peut, à lui seul, justifier la création d'une DGA.

Je rappelle simplement ici que nous allons bénéficier notamment de deux nouvelles écoles, d'équipements sportifs neufs (gymnase, terrain de football, complexe tennistique, boulodrome, City-stade), tout cela avec la livraison d'un véritable parc sportif redimensionné de 13 hectares et 1 000 arbres plantés.

Plus précisément, voici quelques éléments de réponse suite à votre intervention lors du dernier Conseil municipal :

« *C'est le seul service avec la Police Municipale à avoir un développement aussi rapide et important. Vous avez mis des moyens, des hommes et des femmes.* » Réponse : oui, nous avons souhaité valoriser cette direction qui nous paraît importante pour le service aux Bourgetins. Néanmoins, aucun recrutement supplémentaire n'a été fait, nous avons même mutualisé un poste entre le service Équipements sportifs et la piscine. Dans un esprit de responsabilité, nous continuerons cette réflexion en essayant de mutualiser davantage à l'avenir au sein de notre DGA.

(Arrivée de M. DARANI.)

« *Vous évoquez quatre séjours 11-17 ans* » Réponse : c'est vrai, deux séjours hiver et deux séjours été sont proposés, deux pour les 11-13 ans et deux pour les 14-17 ans. Nous voulions faire plus car les Bourgetins nous le demandent. Malheureusement, les séjours hiver n'ont pas pu se faire à cause du Covid-19. En même temps, sachez pour votre information que, pour deux séjours, l'État nous subventionne dans le cadre d'appels à projet à hauteur de 18 500 €

La jeunesse serait au cœur de tous les événements selon vous. Réponse : c'est faux, ce sont tous les Bourgetins qui sont visés par ces manifestations, en particulier les familles mais aussi les anciens et bien entendu les jeunes. Exemple pour nos anciens, nous aurons bien les vœux aux anciens, un concert de printemps. Les autres grands événements sont proposés à toutes les familles, le village d'été, le village d'hiver.

Vous citez les associations qui organisent des sorties pendant les vacances scolaires pour les 11-17 ans, l'association Bourgetine du nord. C'est dans le procès-verbal pages 57 et 58 si vous le souhaitez. Réponse : Oui, en quoi cela vous choque que des sorties soient proposées par le service Jeunesse mais aussi par des associations de quartier ? Ce n'est pas un doublon, les familles Bourgetines se plaignent de longue date de l'offre insuffisante d'activités en période de vacances pour les jeunes. C'est justement pour compléter l'offre du service Jeunesse que les associations peuvent intervenir, en particulier pour répondre à la demande de jeunes qui ne fréquentent pas forcément le service Jeunesse. En même temps, cela permet d'avoir une véritable dynamique de quartier et de fédérer les habitants.

Cette articulation entre une offre du service Jeunesse et une offre associative qui vous interpelle n'est pas une exception. Plusieurs villes du Département procèdent ainsi depuis bien longtemps, dont Drancy pour ne pas la citer.

Ensuite, vous dites que l'aide aux devoirs que proposerait l'association Bourgetine du nord serait déjà proposée par une autre association. Ma réponse : effectivement, y a-t-il une exclusivité pour dispenser de l'aide aux devoirs au Bourget ? Si cela permet de toucher davantage d'enfants, pourquoi pas.

La ville du Bourget s'inscrit résolument dans une dynamique nouvelle avec la volonté forte d'œuvrer pour toute la population : nos anciens, les jeunes, les enfants, les familles. Pour ce faire, nous souhaitons que les services de la Ville et l'ensemble des associations soient mobilisés. Ensemble, nous souhaitons également œuvrer pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques et travailler pour l'héritage de ces JOP qui sont, comme vous le savez, une opportunité historique pour notre ville.

Pour ce faire, je vous le dis et répète : la Direction générale adjointe a tout son sens.

M. le MAIRE.- Avez-vous des observations ?

M. DURAND.- Je pensais que, au moment de l'approbation du compte-rendu, la seule question que le Maire posait était de savoir si on avait un commentaire ou si des choses étaient incorrectes. Rien ne me choque, madame DESRUMAUX, dans les propos. Je note aussi que tout ce que vous venez de dire correspond à mes interventions. Je n'ai à aucun moment critiqué, j'ai juste fait un état des choses.

Profiter de cette tribune pour répéter des éléments sur lesquels j'étais d'accord vous permet simplement d'être bien entendue par les Bourgetins.

M. le MAIRE.- Je me réjouis que vous soyez d'accord avec les mesures que nous prenons. Néanmoins, cette intervention est en lien avec le procès-verbal puisque je demande « y a-t-il des observations ? » et Mme DESRUMAUX vous reprend sur des paroles qui ont été dites au précédent Conseil municipal et inscrites dans le procès-verbal. Ce n'est pas une question posée à l'opposition.

M. DURAND.- Justement, page 28 du procès-verbal, je souhaite pour la bonne compréhension que soit corrigée l'intervention de M. CAPO-CANELLAS « *le ministre du Budget a rappelé il y a encore quelques jours qu'il adresserait aux communes avant le 31 mars ce que l'on appelle la 259 1259* », cela revient à deux reprises.

M. le MAIRE.- D'où l'utilité d'un procès-verbal.

Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois aucune.

Décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le MAIRE.- Vous avez le registre des Décisions, avez-vous des observations ? Je n'en vois aucune.

Avant d'ouvrir les délibérations, malheureusement notre collègue Didier THIERY s'en est allé le 4 avril, il avait 52 ans. Recruté le 1^{er} octobre 1991 à la mairie du Bourget, il était depuis près de 30 ans au service de la Collectivité et des Bourgetins. Nous pensons à sa femme Cathy et à sa fille Linda. En respect de sa mémoire et de ses nombreuses années effectuées au service de la Collectivité, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(L'Assemblée, levée, respecte une minute de silence.)

Je vous remercie.

Délibération n° 78 : Décision Modificative n° 01/2021 – Budget Primitif Ville

M. le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 qui est présenté ce soir à l'examen de l'Assemblée délibérante propose d'opérer différents ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, en dépenses comme en recettes intervenues depuis le vote du Budget Primitif le 11 février et suite à la notification de l'état fiscal 1259 pour l'année 2021.

L'état fiscal 1259 récapitule le montant prévisionnel d'imposition et des produits fiscaux attendus dans le cas d'un maintien des taux communaux de l'année n-1, ainsi que les montants des dotations et allocations compensatrices à percevoir.

La présente Décision Budgétaire porte principalement sur :

- L'ajustement de la fiscalité suite à la notification des bases de fiscalité par l'administration fiscale via l'état 1259 ;
- L'ajustement des dépenses d'investissement suite au changement du calendrier des travaux concernant la voirie ;
- L'ajustement à la baisse de l'emprunt d'équilibre.

En section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à -767 864 €

Concernant les recettes, et suite à la notification des bases dont le montant est inférieur aux prévisions votées au Budget Primitif 2021, et dans l'attente des potentiels rôles supplémentaires et/ou complémentaires, il vous est proposé une minoration des recettes de 847 447 €

J'attire votre attention, c'est le plus important, que la situation du Bourget est malheureusement atypique à l'échelle du territoire de l'EPT Paris, Terres d'Envol. La ville du Bourget connaît une décroissance sur son foncier bâti économique à la différence des villes de Tremblay, Villepinte, Aulnay-Sous-Bois et Blanc-Mesnil.

En effet, depuis 2017, marquant la nouvelle réglementation des bases foncières du bâti économique et par extension de la Contribution Foncière Économique (CFE), qui est la compétence de l'intercommunalité, la ville du Bourget n'a connu qu'une croissance nette en 2016 et 2017 de 7,72 %. Cela a été le cas dans toutes les communes de l'EPT (exception faite d'Aulnay-Sous-Bois en proie au départ de PSA) dont la croissance moyenne était de +4,84 %.

Après avoir demandé à la direction générale des Services et à la Direction financière un travail prospectif auprès de l'EPT, nous avons découvert que la ville du Bourget est entrée dans une phase de décroissance inexplicable pour l'EPT, les mesures nationales tirées des lois de finances n'apportant pas plus d'explications cohérentes et satisfaisantes :

- 2017/2018 : -1,34 % ;
- 2018/2019 : -1,43 % ;
- 2019/2020 : +0,17 % soit la plus faible de l'EPT (+4,80 % pour les autres villes).

Cet effet fiscal « yoyo » était connu de l'administration territoriale, puisque le chargé de mission en charge de l'Observatoire Fiscal de l'EPT avait sensibilisé la direction générale des Services, en particulier en septembre 2019 (je vous laisse comprendre qui était le prédécesseur de Jérôme BAVEREL) ainsi qu'aux mois de juin et juillet 2020. Ce point a été confirmé par mail au directeur général des Services le 14 avril 2021.

Nous avons les mails alertant l'ancienne Direction générale et pouvons les mettre à disposition. Une alerte avait donc déjà été faite vis-à-vis de cette baisse considérable par rapport aux autres villes de l'EPT.

(Arrivée de M. ABOUD.)

Constat fait de la non-communication de ces données fondamentales lors de ma prise de fonction, lesdites données n'étant connues de mes services que depuis le 14 avril dernier, un

Comité Technique est mis en place dès le 4 mai 2021 avec le directeur général des Services (Jérôme BAVEREL), la Direction financière, la direction de l'Urbanisme et les services de l'EPT afin d'anticiper techniquement et fiscalement cet effet « yoyo » dans le cadre de la construction du Budget Primitif 2022.

J'ai demandé au directeur général des Services avec le concours de l'EPT de prendre à bras-le-corps cette problématique fiscale, qui aurait pu et qui aurait dû être anticipée lors des précédents exercices budgétaires, étant donné que la Ville en était informée depuis 2017. C'est encore ce que j'appelle l'héritage.

Une des solutions pérennes est la notion de coefficients de localisation dont la mise en œuvre reste facultative mais fortement indiqué sur le territoire économique du Bourget. Nous reviendrons vers vous très prochainement, en Commission des Finances et lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du Budget Primitif 2022.

Pour en revenir au contenu de la Décision Budgétaire Modificative, je vous propose de ne pas expliciter chapitre par chapitre les différents postes d'économies précisées dans la note de synthèse, dont vous avez pris connaissance lors de la réception des convocations.

Au titre des charges à caractère général (chapitre 011), elles sont d'un montant de 419 775 €

Au titre des charges du personnel (chapitre 012), elles sont d'un montant de 363 400 € Le principal poste étant la rationalisation des heures supplémentaires pour un montant de 250 000 € et la proratisation *temporis* des recrutements en cours en fonction de la date effective des entrées dans les effectifs de la commune.

Sur la section d'investissement,

Nous avons actualisé le plan des dépenses d'investissement, en particulier les travaux de voirie de la rue du Président Wilson, l'année 2021 étant principalement concernée par les travaux des concessionnaires et de l'EPT au titre de l'assainissement.

Plus clairement, les travaux de réfection de la rue du Président Wilson vont naturellement riper puisqu'il y a des travaux d'assainissement, qui est dans un état catastrophique. Là encore, la Ville avait été alertée lors des précédents exercices mais n'avait pas bougé le petit doigt. Ces travaux dureront de nombreux mois. De toute manière, les travaux de la rue du Président Wilson n'interviendront pas avant la fin de l'année. En effet, cette rue étant très longue, les travaux d'assainissement et des autres prestataires (fibre, Enedis) retarderont les travaux de voirie.

Il convient de noter une première minoration de l'emprunt d'équilibre pour un montant de -385 311 €

Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble des élus et des services municipaux qui se sont mobilisés dans un temps très court afin de compenser cette importante perte de nos recettes fiscales, tout en préservant le pouvoir d'achat des Bourgetins, puisque les taux communaux des impôts ménages ont été préservés et sécurisés. Ils ne seront pas augmentés conformément à notre engagement pour cette année et jusqu'à la fin de ce mandat.

Pour être exhaustif, la présente Décision Budgétaire modificative n'est ni la cause ni la conséquence d'un Budget Primitif voté trop tôt dans l'année comme cela a été souligné lors de l'adoption du Compte Administratif le 1^{er} avril dernier. Au contraire, le vote du BP 2021 le 11 février dernier nous permet notamment de sécuriser le lancement des premiers marchés

publics afin de répondre au plan de charge du PPI 2021, conformément au droit de la commande publique qu'ils s'agissent des futurs travaux du parvis de la cour Maxime Husson, du réaménagement paysager du square du Général de Gaulle ou des aménagements des locaux de la Police Municipale, du centre de santé et d'en terminer avec le trop long épisode des travaux de l'hôtel de ville.

Vous remerciant pour votre attention, je remercie une nouvelle fois les services et les élus. Je suis ouvert au débat, à l'issue duquel je vous proposerai de voter pour la Décision Budgétaire Modificative n° 1.

Y a-t-il des observations ?

M. HOPPE.- D'abord, je ne voulais pas rompre le moment d'unité auquel vous nous avez invités en début de Conseil et je vous remercie de cette minute de silence à la mémoire de l'agent Didier THIERY, à laquelle j'aurais proposé une pensée pour l'ensemble des Bourgetines et Bourgetins qui nous ont quittés depuis le début de cette crise sanitaire. On parle beaucoup de l'hommage national qui devrait leur être rendu dans ce pays, j'espère, mais je pense que vous y travaillez, que nous aurons aussi l'occasion de rendre un hommage plus largement à l'ensemble de celles et ceux qui nous ont quittés depuis cette difficile, rude, éprouvante crise sanitaire, économique et sociale.

Pour en revenir au sujet de la Décision Modificative que vous nous proposez, lors de nos débats du 11 février dernier concernant l'examen du Budget Primitif et du 1^{er} avril concernant l'examen du Compte Administratif, notre groupe *Une équipe qui agit pour Le Bourget*, par la voix de Vincent CAPO-CANELLAS, Sénateur et notre maire honoraire, vous avait fortement alerté sur les estimations fiscales sur lesquelles vous aviez fondé vos propositions budgétaires.

Lors des précédents conseils municipaux, nous avions alerté en disant que nous espérions que vous ne vous étiez pas trompé dans vos estimations fiscales. Vincent CAPO-CANELLAS avait alors indiqué que, lorsque nous comparions le produit fiscal 2020, le réalisé du Compte Administratif 2020 avec l'estimation du produit fiscal pour 2021, nous constatons un écart de près de 600 000 €, ce qui nous paraissait être une estimation particulièrement élevée au regard de la réalité financière réalisée en 2020.

Lors du vote du Compte Administratif au dernier Conseil, chacune et chacun ont constaté que le réalisé 2020 présentait un écart important, y compris lorsque vous avez présenté les estimations espérées, notamment lors du deuxième vote sur les taux d'imposition, que nous avons votés une deuxième fois. À ce moment-là, notre maire honoraire soulignait déjà que les estimations nous paraissaient élevées. Vous nous aviez répondu que ces estimations avaient été effectuées par KPMG mais force est de constater aujourd'hui qu'elles n'étaient pas les bonnes.

La réalité des chiffres aujourd'hui à la lumière de la Décision Modificative que vous nous présentez ce soir est que nos doutes étaient fondés et que nous avons raison lors de nos débats budgétaires.

Ce soir, la note de synthèse indique que, suite à la transmission de l'état fiscal 1256 pour 2021, la Commune s'est vue notifier des bases dont le montant est inférieur à celui sur lequel l'équilibre du budget était construit et qu'il est nécessaire de minorer la recette de fiscalité à hauteur de 847 447 €

Pourtant, lors du deuxième vote des taux le 1^{er} avril dernier, l'état fiscal, que vous aviez reçu la veille, aurait dû vous inviter à revoir vos propositions budgétaires et à corriger vos Délibérations. D'ailleurs, le document de travail remis lors de la Commission des Finances, qui s'est déroulée il y a neuf jours, indique bien que vous avez reçu ledit état fiscal le 30 mars, soit la veille du dernier Conseil municipal, date qui n'apparaît pas aujourd'hui dans la note de synthèse de la Décision Modificative mais qui était bien sur le document remis aux élus en Commission.

Aujourd'hui, parce que vous vous êtes appuyé sur des estimations qui se sont révélées erronées, et de beaucoup, vous en êtes réduit et contraint à faire des coupes très importantes dans un budget que vous avez adopté il y a seulement deux mois, le 11 février.

J'entends ce que vous avez dit sur un certain nombre de choses « *ce n'est pas moi, c'est vous* » comme d'habitude « *l'héritage* » et ainsi de suite mais cela fait dix mois que vous êtes en responsabilité, monsieur le Maire, il serait temps de changer de disque. Quand on est au pouvoir depuis dix mois, ce qui était déjà le cas du précédent Budget que vous avez endossé malgré les erreurs que vous essayez de nous imputer, cela n'intéresse pas grand monde, à part fuir vos responsabilités une fois de plus.

C'est comme le sujet de l'assainissement auquel nous avons aussi répondu la dernière fois. Il n'y avait pas de schéma directeur EPT, c'est maintenant le cas puisque cela a été voté au dernier Conseil de Territoire. Cette compétence avait quitté la Ville depuis trois ou quatre ans mais le Territoire n'avait ni le service ni l'argent en face pour l'exercer. Il était donc impossible depuis quatre ans de refaire l'assainissement au Bourget. Ce n'était pas la volonté de la Ville.

Vous dites que nous n'avons pas levé le petit doigt, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Le Président du Territoire pourra vous le confirmer et, vous qui êtes attaché aux procès-verbaux, le procès-verbal des conseils de territoire témoigne qu'à plusieurs reprises je me suis étonné que l'assainissement ne soit pas prêt pour intervenir.

Enfin, permettez-moi aussi de revenir, puisque vous avez également cette tendance et nous l'avons déjà dit il y a quelques mois, plusieurs mensonges répétés ne font pas une vérité, concernant les travaux de l'hôtel de ville dans lequel nous nous réunissons pour la première fois ce soir.

J'en profite pour saluer les Bourgetines et Bourgetins qui nous suivent en audio, dans cette maison commune qui appartient à tous et qui pourra désormais accueillir de meilleure façon les Bourgetines et les Bourgetins, et aussi offrir des conditions de travail aux agents municipaux et qui n'avait pas fait l'objet de travaux depuis près d'un siècle. L'hôtel de ville est maintenant rénové.

On l'a déjà dit plusieurs fois, je crois qu'au dernier Conseil Vincent CAPO-CANELLAS vous l'a répété à quatre reprises, vous parlez d'un coût, même dans certaines communications municipales vous continuez à déformer la vérité puisque la réalité est que l'argent consacré à l'hôtel de ville en 2021, selon vos propres documents budgétaires et non une invention de l'opposition, ce sont vos propres documents comptables du précédent Conseil municipal lors du vote du Budget, vous dites vous-même et reconnaissez que ce sont 600 000 € pour l'hôtel de ville en 2021 et que cela correspond essentiellement à de l'achat de mobilier, d'extincteurs et de déménagement. On est bien loin des 2,5 M€ que vous continuez à défendre alors que c'est parfaitement faux.

Pour la bonne compréhension des débats et pour ceux qui nous écoutent, je voulais aussi tordre le cou à cette façon un peu régulière que vous avez de détourner la vérité et de faire porter le chapeau alors que vous êtes en responsabilité depuis maintenant dix mois.

Par ailleurs, vous citez celle qui a exercé avec beaucoup de talent et de compétence la direction générale des Services alors que, quand on est Maire, on ne fait pas ce genre de chose, y compris lors d'un Conseil municipal.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous rappeler mais je pense que cela élèvera un peu les débats. Tenter d'expliquer que, chaque fois, ce n'est jamais de votre faute n'est ni tolérable ni acceptable. Trouvez d'autres éléments de réponse, monsieur le Maire. En tout cas, la réalité des chiffres ce soir est qu'une fois de plus vous avez fondé un budget sur des estimations erronées, sur lesquelles nous vous avons alerté.

M. le MAIRE.- J'ai une question : sous quelle administration le budget retoqué par le contrôle de la légalité, le Trésorier a-t-il été construit ?

M. HOPPE.- Vous.

M. le MAIRE.- Qui a omis 300 000 € dans les locations immobilières ?

M. HOPPE.- Vous.

M. le MAIRE.- Premier élément, je vous invite à vous référer au budget. Je reprends les propos de M. CAPO-CANELLAS de mémoire : il y a donc des erreurs, cela arrive, c'est à vous de les voir maintenant. Est-ce nous qui avons fait ces erreurs ? Référez-vous au procès-verbal où M. CAPO-CANELLAS lui-même a admis qu'il y avait des erreurs, que le Trésorier « pinaillait » un peu sur ces erreurs et que cela pouvait arriver.

Le budget construit sous votre majorité, sous votre administration, sous la direction générale précédente, ce que j'assume, était erroné, c'est cet exercice que nous avons dû revoir. Nous avons pris nos responsabilités et nous avons rectifié toutes les erreurs que vous avez commises.

Deuxième élément, je vous signale que le schéma d'assainissement de l'EPT est basé sur celui de la Commune. Question : pourquoi avoir refait la rue Francis de Pressensé avec de beaux trottoirs sachant que l'assainissement en dessous était dans un état catastrophique ? Quand on parle de gabegie financière, c'en est une bien belle.

Concernant les restes à réaliser de l'hôtel de ville, je tiens à dire que ce sont 2,5 M€ et non pas 600 000 €. Ces 600 000 € étaient pour le mobilier et étaient prévus dans l'enveloppe initiale.

Vous parlez de la note qui a été envoyée le 30 ou le 31 mars mais je vous signale que les convocations sont envoyées une semaine avant la tenue du Conseil municipal. Une Décision Modificative est justement faite pour rectifier certaines incohérences, ce que nous faisons. Et finalement nous nous retrouvons toujours avec un budget à l'équilibre, qui sera validé en fin d'année ; je vous en fais le pari.

Je veux bien que vous vous enleviez de vos responsabilités, que vous indiquiez que nous sommes allés dans la précipitation mais je vous signale encore une fois que ce n'est pas notre budget qui a été retoqué. C'est le budget que vous avez préparé. Quand on veut donner des leçons, il faut d'abord regarder son propre historique.

Enfin, concernant la situation que vous évoquez, vous êtes alerté depuis 2017. La dernière fois, M. CAPO-CANELLAS a remis en cause le Trésorier, peut-être allez-vous remettre en cause l'EPT, ce que vous faites déjà avec l'assainissement, sur toutes les alertes qui ont été faites en septembre 2019, en juin 2020 ? Nous avons des dates précises. Si vous voulez que nous montrions à tout le monde ces mails et ces courriers, nous pouvons le faire.

Encore une fois, quand on avance des chiffres et des faits, il faut être précis. Ce que vous ne faites pas. Je comprends votre position de vouloir vous retirer de vos responsabilités, c'est le jeu de la politique mais, quand on parle de gestion, il faut quand même être un minimum clair. Je vous signale que la ville du Bourget a connaissance de cette situation depuis 2017, elle a été alertée en 2019 lors de la passation entre les deux administrations. En aucune manière cela ne nous a été mentionné.

Quand nous avons vu cette baisse très importante, dont vous aviez connaissance mais dont vous n'avez jamais voulu parler, c'est devant le fait accompli que nous avons demandé des explications à l'EPT. À notre grand étonnement et au leur de constater que l'administration précédente ne nous avait pas tenus informés. Encore une belle page de transparence que malheureusement vous n'avez pas et encore une fois nous devons réparer les pots cassés.

C'est votre budget qui était erroné, qui a été rejeté en insincérité, c'est nous qui avons réparé. Je répète qu'il manquait 300 000 € de location immobilière, il faut le faire. Et là, encore une fois, des baisses très importantes sur lesquelles vous aviez été alerté les années précédentes et que vous n'avez pas prises en compte ; c'est la réalité de cette histoire.

Encore une fois, tous les documents peuvent être public, je peux montrer volontiers aux Bourgetins toutes les alertes que vous avez reçues et la politique de l'autruche qui a été la vôtre.

M. HOPPE.- Vous persistez dans les insinuations, sur lesquelles je disais que plusieurs mensonges ne faisaient pas une vérité. À chaque Conseil, nous pouvons perdre des heures ainsi, nous avons toute la nuit s'il le faut. M. CAPO-CANELLAS l'a déjà dit quatre fois concernant l'hôtel de ville, encore une fois, ce sont vos propres documents financiers qui parlent de 600 000 €. Vous parlez de 2,5 M€ mais vous avancez des chiffres qui ne sont pas ceux que nous avons votés dans cette enceinte.

Vous pouvez faire dire ce que vous voulez aux chiffres mais vous détournez la vérité comptable des chiffres tels que nous les votons dans cette Assemblée.

Par ailleurs, je connais votre attachement au procès-verbal, je lis et j'écoute M. CAPO-CANELLAS dans cette enceinte, en effet les erreurs peuvent arriver. Bien sûr, M. CAPO-CANELLAS n'a rien dit d'autres et nous sommes d'accord avec cela. Simplement, qui a inscrit ce budget qui n'a jamais été validé ? Nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, nous pouvons le refaire et je le dis aux Bourgetins qui nous écoutent puisqu'avant ils ne pouvaient pas nous écouter. Simplement, il y a eu une élection municipale, le budget était à un stade de préparation administrative et n'a jamais fait l'objet de validation. Il n'était pas terminé dans sa phase d'achèvement, ni avec les services ni avec les élus. Vous avez donc eu un début de maquette de préparation budgétaire inachevée. Vous avez décidé de proposer cette maquette inachevée comme budget de l'année 2020, c'est votre choix. C'est vous qui l'avez inscrit à l'ordre du jour et c'est votre majorité qui l'a voté.

Je dis aux Bourgetins qui nous écoutent que le budget 2020 n'a pas été voté par les élus de l'opposition puisque nous avons voté contre. Vous dites après que c'est notre budget mais, non, c'est le vôtre. Vous dites que Le Bourget c'est vous, le budget, c'est vous aussi en 2020.

En 2021 pour revenir à notre sujet, il se trouve que vous avez voté un budget il y a deux mois sur des estimations fiscales. Ce n'est pas l'ancienne équipe qui a fait les estimations fiscales 2021, c'est un cabinet avec lequel nous ne travaillions pas à l'époque et à plusieurs reprises ici même, le 11 février, le 1^{er} avril, nous vous avons alerté sur le fait que nous trouvions que les estimations par rapport au réalisé 2020 et même par rapport aux chiffres prévus dans le budget 2020 nous paraissaient extrêmement ambitieuses. Nous avons des doutes. La réalité fait que vous avez beau une fois de plus expliquer que ce n'est pas vous, que c'est nous, de fait, c'est vous qui avez fondé votre budget 2021, préparé entièrement par vous en 2021, c'est vous qui l'avez inscrit et vous qui vous êtes trompé.

Vous nous dites que nous avons fait une erreur de 300 000 € dans le budget 2020 tel que préparé mais jamais validé ni par les services ni par les élus à l'époque. Or, ce soir, nous parlons d'une erreur d'estimation fiscale de 800 000 €. Donc vous faites une coupe dans le budget de 800 000 €. À un moment donné, à chacun son erreur Monsieur le Maire. Donc assumez et endossez les vôtres. C'est aussi de votre responsabilité.

Pour terminer, quand on se fait le chantre de la transparence en permanence, je défends mon bilan et il me semble qu'à bien des événements, quand on est transparent, on invite les élus de l'opposition. Cela vaut pour un certain nombre d'événements qui ont lieu dans cette Ville et, en toute transparence, vous ne le faites pas. Vous aimez souvent dire que vous apporterez les documents aux Bourgetins, fournissez aussi un certain nombre de documents, y compris lorsque vous répondez sur les réseaux sociaux.

(Arrivée de M. MAGAMOOTO.)

Je ne voulais pas rompre le consensus en début de séance parce que cela ne se fait pas mais, quand on reproche aux élus de l'ancienne équipe de ne pas avoir été présents à un hommage, encore aurait-il fallu les inviter, ce qui n'a jamais été le cas.

Il y a donc ceux qui parlent de la transparence et la réalité de ce qu'il se passe dans cette Ville. Vous pouvez toujours tordre la vérité comme vous le voulez, elle est tout autre. Je vous invite aussi à ne pas intervenir lorsque l'on vous pose des questions parce que, bien souvent, c'est ce qu'il se passe ici. Je n'ai pas bien compris la méthode : pourquoi ne répond-on pas aux questions au Conseil municipal où elles sont posées ? Si on ne les connaît pas, on peut répondre que l'on ne sait pas et que l'on apportera la réponse. En début de cette séance, a été faite une réponse à mon collègue Gérald DURAND aux questions qu'il a posées au précédent Conseil, donc nous avons la réponse aux questions que nous posons au Conseil d'après. Il m'avait semblé que nous pouvions poser des questions écrites à l'avance pour avoir des réponses après un Conseil, sans doute très bien écrites par les services pour permettre aux élus qui ne savaient pas répondre ce jour-là, ce sont des méthodes qui n'existaient pas.

Vous pouvez parler de transparence, elle m'étonne. Franchement, le nouveau monde ressemble curieusement parfois à l'ancien. C'est sans doute le principe de votre méthode dans cette ville aujourd'hui.

M. le MAIRE.- Pour en revenir au BP, vous critiquez ce qui a été tout simplement le comportement de M. DURAND qui est revenu sur une parole de M. DESRUMAUX. Il y a un

procès-verbal, des paroles sont dites et, quand on demande s'il y a des observations sur un PV, il est normal qu'une personne rebondisse.

Si vous avez un créneau la semaine prochaine, je vous invite à venir dans mon bureau, je vous montrerai les 2,5 M€ de factures que nous devons régler au TP pour clôturer ce long épisode des travaux de l'hôtel de ville. Nous pouvons également les montrer aux Bourgetins, cela ne pose aucun problème.

Vous indiquez que votre budget, qui a été construit et retoqué, était une maquette en préparation. Comme cela vous était autorisé, vous auriez pu voter le budget au mois d'avril pendant le confinement. Quand on parle de transparence, je vous signale que vous n'avez pas fait de Conseil municipal pour alerter les Bourgetins et tenir les élus informés de l'épidémie durant le premier confinement. Vous nous indiquez un manque de temps, malheureusement, vous avez perdu, c'est-à-dire que vous travaillez vraiment le budget au jour le jour sans avoir et sans savoir exactement ce qui est prévu.

En tout cas, votre argument n'est pas celui de M. CAPO-CANELLAS qui nous a clairement indiqué que c'était une erreur, certes regrettable mais pas mortelle. Vous nous dites maintenant que c'était un manque de préparation. Peut-être, je veux bien l'admettre, cela explique un certain nombre d'autres sujets que nous découvrons par manque de préparation.

Pour un budget que nous avons voté, je vous signale que nous sommes arrivés aux responsabilités mi-juillet parce que nous devons, selon la loi, voter avant fin juillet. Vous nous parlez de ne pas prendre nos responsabilités mais, encore une fois, c'est aussi une caractéristique que je remarque chez vous de toujours remettre en cause les administrations qui ne sont pas celles de la ville du Bourget quand elles ne vont pas dans votre sens : le TP, l'EPT. Je vous signale que vous êtes alertés depuis septembre 2019, puis en juin 2020 sur la situation quasi unique dans l'EPT qui est celle de la ville du Bourget.

Maintenant, vous pouvez contester cela, c'est votre choix. Je vous indique clairement et je vous donne les dates précises des alertes faites à l'ancienne Direction générale, donc *a fortiori*, j'ose espérer, au Maire.

Concernant l'assainissement, un peu moins de 2 M€ étaient prévus pour la ville du Bourget pour effectuer des travaux et seuls 40 000 € ont été dépensés ces dernières années par la ville du Bourget, ce qui est relativement peu au regard de l'état désastreux de l'assainissement de la Ville. On aurait pu en profiter pour faire une pierre, deux coups, l'assainissement en bas, la voirie en haut. Ce sont des chiffres précis et je vous mets au défi de me montrer que c'est de la diffamation par des faits probants si ce que j'indique est réellement faux. Ce qui n'est pas le cas.

Nous pourrions continuer cet échange. Je vous donne des chiffres et des dates précis, nous avons une DM face à une situation sur laquelle vous avez été alerté et que vous n'avez pas prise en compte. Nous réparons votre erreur -vous pouvez la contester- et nous continuons toute cette année à œuvrer et à investir pour les Bourgetins.

D'ailleurs aussi, et encore une fois vous pouvez vous référer au procès-verbal, je vous ai indiqué que l'emprunt que nous allons finalement effectuer sera moindre qu'annoncé, vous avez donc déjà une première minoration. Ce que nous allons poursuivre.

En tout cas, je suis fier avec cette équipe d'emprunter pour refaire un nouveau square, qui était une promesse, de le sécuriser avec la Police Municipale qui va y emménager, pour recréer

un véritable centre-ville avec un vrai parvis de l'hôtel de ville, un vrai centre de santé, pour réinvestir pour la jeunesse, les seniors. Croyez bien que je suis fier de lever cet emprunt pour le quotidien des gens plutôt que de lever un emprunt pour le quotidien des élus, c'est-à-dire la rénovation de l'hôtel de ville.

M. DURAND.- Vous avez bien compris que des Bourgetins nous écoutent puisque j'ai l'impression que vous lisez votre programme chaque fois que vous prenez la parole, comme votre première adjointe qui nous fait l'étalage de tout ce qui va être fait.

Nous avons pourtant du mal à vous croire et nous ne vous croyons plus. Je vous donne deux petits exemples qui marquent bien que vous maniez l'écrit et la parole mais que cela ne correspond pas à la réalité.

Je prends le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} avril. Page 28, vous répondez à M. CAPO-CANELLAS sur cette note 1259 en disant « *cela fera l'objet d'une DM* » « *la note que nous n'avons pas encore reçue* ». Vous affirmez donc le 1^{er} avril que vous ne l'avez pas reçue. Or, en Commission des Finances, on nous a remis la note de synthèse et la fameuse phrase qui a disparu par magie dit la chose suivante dans le premier paragraphe : « *la notification de l'état fiscal 1259 pour l'année 2021 intervenue le 30 mars.* » Et lorsque vous envoyez les Délibérations, comme un fait du hasard, cette phrase a disparu. Expliquez-moi pourquoi ? Je ne reprendrai pas les termes de M. DESRUMAUX concernant les gens qui entouraient à l'époque M. CAPO-CANELLAS mais soit vous ne dites pas la vérité, soit il y a autre chose.

Par respect de la personne, je ne donnerai pas son nom mais, hier soir, vous avez osé écrire en commentaire sur la page d'un employé municipal que tous les élus avaient été informés de l'hommage fait à l'employé municipal décédé. Vous affirmez que vous avez envoyé des mails ? Mais qui a envoyé des mails ? Vous ? Aucun des sept élus de l'opposition ne l'a reçu. Vous n'invitez que votre majorité, comme pour les bacheliers et autres, nous ne sommes pas invités. Il faut que les Bourgetins le sachent.

Après, vous nous demandez de croire vos chiffres, vos affirmations « *je suis la transparence* » « *je suis l'homme providentiel* », nous aurions laissé une Ville dans un état vétuste, désastreux, catastrophique. Je note quand même que vous avez dit « *malheureusement, vous avez perdu* ».

M. le MAIRE.- C'est malheureusement pour vous.

M. DURAND.- Je n'ai pas terminé, je ne vous interromps pas.

M. le MAIRE.- Ne vous en faites pas, monsieur DURAND, je peux prendre la parole sur vous puisque je fais la police de cette Assemblée. Notez que je suis poli, je vous laisse encore une fois la parole.

M. DURAND.- Je reviens une nouvelle fois sur le fameux budget dont vous nous parlez « *insincérité* » et ainsi de suite, il n'empêche que vous l'avez voté. Votre majorité l'a voté. Nous avons voté contre. Donc n'allez pas dire que c'est nous, assumez. Il est temps d'assumer Monsieur le Maire, vous êtes en place depuis plus de dix mois. Assumez les choses. N'assumez pas que les « *on va faire ceci* » « *on va faire cela* » alors que, pour l'instant, nous n'avons rien vu.

Vous êtes en place, vous avez été élu, assumez.

M. le MAIRE.- Je pense que vous ne devez pas savoir ce qu'est un marché public. Si nous votons le budget plus tôt qu'habituellement au Bourget, c'est bien pour faire en sorte que les

travaux interviennent le plus rapidement possible. Nous votons donc le plus tôt possible pour que ce changement se voit rapidement. Or, vous savez très bien qu'aucun marché ne peut être notifié, que l'on ne peut rien faire tant que les budgets ne sont pas votés. Si un jour vous êtes Maire, vous saurez ce qu'est un marché public et de quelle manière les choses doivent se faire pour avancer rapidement. Il faut avoir cela en tête.

Pour en revenir à la notification dont la date de référence tombe le 30 mars, je vous le redis et le procès-verbal l'a transcrit, nous n'avons pas encore connaissance de cette note le 30 mars. Vous ne savez pas si cette note a été envoyée à 10 heures ou à 18 heures. Je reçois des mails du préfet à 23 heures. Encore une fois, le jour où vous serez Maire, vous vous rendrez compte que vous recevrez des notifications ou des alertes de l'État en dehors des heures de bureau.

Je le regrette, je ne dis pas que c'est indigne mais nous sommes dans un débat budgétaire et vous alimentez une polémique autour du décès d'un collègue. Je ne trouve clairement pas cela à la hauteur de ce que devrait être une opposition. Vous indiquez que vous n'étiez pas au courant mais je réitère : un mail a bien été envoyé, premier élément.

Deuxième élément, sachant que, dans la page Facebook d'un de vos membres, vous avez mis des informations, apparemment l'information est très bien passée.

Donc, je m'étonne et je n'irai pas plus loin sur ce sujet. Nous parlons d'une personne décédée il n'y a même pas trois semaines. Je voudrais quand même que l'on ait cela en tête. Nous parlons d'une famille dans la peine et d'un collègue des employés municipaux décédé il n'y a pas trois semaines. Nous ressortir ce sujet, qui n'est pas celui de cette Délibération, démontre à quel niveau vous mettez les débats et surtout comment vous pouvez instrumentaliser même les détresses et les pertes des Bourgetins à des fins politiques. Je n'en dirai pas plus. Comme vous le dites, les Bourgetins sont juges et je laisse justement à la conscience des Bourgetins de voir que, dans un débat sur un Budget Primitif ville, vous polémiquez autour du décès d'un employé municipal. Je pense que ce n'est pas à la hauteur.

Ne vous en faites pas, nous assumons. Nous réparons vos erreurs. Vous dites que ce sont nos erreurs mais, quand on omet de déclarer des bâtiments de la ville, par exemple le gymnase Paul Simon qui accueille les vœux, le repas des anciens, la fête des jeunes, que nous accueillons 600 personnes à chaque cérémonie et que c'est un bâtiment qui n'est même pas déclaré aux yeux de la Préfecture, c'est un bâtiment fantôme. En cas d'accident, la Ville est responsable. C'est l'héritage. Ce sont des choses qu'il faudra, en lien avec les équipes, nous efforcer de régler.

J'ose espérer que vous n'étiez pas au courant mais ce n'est pas le seul. C'est aussi le cas du foyer municipal où se déroule l'aide aux devoirs. Nous y accueillons des enfants, et s'il y a un accident ? Rien n'est aux normes. C'est aussi un bâtiment fantôme qui n'existe pas aux yeux de la Préfecture.

Ce sont donc vos erreurs que nous réparons et c'est votre budget qui a été construit et qui était erroné, et c'est cette majorité qui a réglé ces problèmes en trouvant des finances, je le répète encore une fois mais vous appréciez que je le fasse, afin de régler l'énorme trou des locations immobilières pour la restauration et solder l'opération de l'hôtel de ville. Ce sont vos erreurs.

Maintenant je laisse les Bourgetins en juger et nous verrons les investissements à la fin de l'année que vous ne voyez pas encore. C'est normal, le budget a été voté il y a près d'un mois et

demi maintenant. Des marchés vont pouvoir être notifiés, je peux vous annoncer les premières dates :

- les travaux du parvis de l'hôtel de ville arriveront fin juin,
- le square Charles de Gaulle, le déménagement de la Police Municipale avec des locaux neufs qui vont intervenir avant la fin de l'année.

Comme vous aimez bien ce que je dis, je le répète, non pas pour des raisons obscures comme vous l'avez dit sur des réseaux sociaux, c'est pour sécuriser le square puisqu'il n'y a pas de gardien, on a enlevé la maison du gardien. Pourquoi choisir le square ? Parce que, quand on grossit la Police Municipale comme c'était votre programme, quand on veut faire une Police 7j/7, il faut embaucher, cela génère du fonctionnement supplémentaire et il faut accueillir tout ce personnel, les agents dans de bonnes conditions. Or, le poste actuel n'est pas en condition pour accueillir autant de personnes. Il faut aussi faire en sorte que les voitures aient un garage puisque, une fois le 22-24 rue Anizan Cavillon rendu, il n'y en aura plus aucun.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que c'est une bonne idée de transférer la Police Municipale là-bas (mais je laisse les Bourgetins en juger) afin de centraliser et sécuriser le square.

C'étaient les éléments de réponse que je voulais vous donner. En attendant, c'est la construction de votre budget qui était erronée, ce n'est pas le mien.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HOPPE.- Après votre longue intervention, je considère qu'il est de ma responsabilité de rectifier encore quelques éléments. Je ne vois pas ce que vous ne comprenez pas quand j'explique ce budget 2020, vous revenez au budget de l'année dernière alors que nous sommes en 2021. Cela fait dix mois que vous êtes en place. En plus, ce n'est pas notre budget 2020 qui a été retoqué et l'erreur comptable correspondait à 300 000 € d'une location qui n'affectait pas l'équilibre global du budget 2020, contrairement à ce que nous voyons ce soir. Quand on se trompe sur des estimations fiscales à une telle hauteur, on est contraint et forcé de faire des coupes importantes, puisque c'est par exemple la rue du Président Wilson qui ne sera pas refaite cette année alors que vous l'envisagiez il y a un mois et demi. Nous ne parlons pas de la même chose. Chacun ses erreurs, assumez les vôtres. En 2020, vous n'avez pas voulu les assumer alors que c'est vous seul qui avez voulu l'inscrire à l'ordre du jour.

Je suis têtu mais vous aussi et, comme nous ne nous comprenons pas, je me répète puisque vous répétez chaque fois la même chose. Cela tombe bien, je ne changerai pas de disque non plus puisque je rétablis des vérités.

Par ailleurs, vous expliquez que je me plaindrais que c'est la faute de l'EPT. Non, il y a juste un problème dans ce que vous citez « *l'EPT était au courant* », c'est vous qui, plutôt que d'assumer vos responsabilités, allez chercher des responsabilités ailleurs. Évoquer l'EPT sur des baisses de produit fiscal des entreprises n'impacte que les finances de l'EPT et pas celles de la Ville. Vous essayez de faire un tour de passe-passe ou une espèce de diversion parce que vous avez fondé votre budget 2021 sur des estimations erronées mais cela ne peut pas fonctionner.

Concernant l'assainissement, vous parlez de 40 000 €, cela tombe bien, je le redis : nous n'étions plus compétents au sens de la loi. C'était la compétence de l'EPT. Ce n'est pas une attaque contre l'EPT, c'est la loi, nous n'étions plus compétents. Les 2 M€ dont vous nous parlez

sont les 2 M€ que la ville du Bourget avait transférés dans le cadre du yoyo des compétences à l'EPT dans la logique justement d'avoir au moins ces 2 M€ C'est votre héritage et il est lié à la loi, ce n'est pas de mon fait puisque toutes les villes ont transmis la somme qu'elles avaient de côté pour faire de l'assainissement. Il n'y avait pas de schéma directeur, c'est le cas aujourd'hui. L'ensemble du réseau au Bourget comme l'ensemble des réseaux de la Seine-Saint-Denis est vétuste. Ce n'est pas Le Bourget qui est concerné, c'est le cas de beaucoup de villes.

C'étaient donc 2 M€ dès le départ, nous avons prévu de mettre cette somme, au moment où nous voulions commencer à investir sur l'assainissement, cette compétence est passée au Territoire. C'est simple, c'est compréhensible, je ne vois pas pourquoi vous voulez détourner cette vérité administrative et légale de la façon dont l'assainissement a été transféré à l'EPT, qui a maintenant des moyens et des agents, ce qui n'était pas le cas. En effet, jusqu'à maintenant, l'EPT n'avait pas d'agents pour accompagner les services municipaux sur l'assainissement. Je ne dis que cela, ce n'est pas une critique de votre action, je rétablis des faits, rien que des faits.

Sur l'hôtel de ville, là encore, vous dites que c'est pour le quotidien des élus, quand on se rappelle à quoi ressemblait la salle où nous sommes, avec le service état civil et la communication, chacun qui a pu faire sa carte d'identité ici voit bien que la confidentialité, les boxes et les fils électriques qui traînaient par terre n'étaient pas à la hauteur d'une maison commune. Nous manquions aussi d'une salle des mariages convenable pour ce type d'événement. Pourtant, cette salle n'a rien de somptuaire. Nous avons mis l'hôtel de ville aux normes, comme d'autres bâtiments.

D'un conseil à l'autre, vous nous dites même que nous n'aurions pas suffisamment investi, que des parties de l'hôtel de ville n'ont pas été faites. Nous aurions donc dû mettre plus d'argent. Il faudrait vous décider, soit nous avons trop investi soit c'est insuffisant.

Nous assumons ces travaux de l'hôtel de ville qui n'est pas que pour les élus, c'est la maison de tous, à la fois des agents qui y travaillent et voient leur sécurité renforcée et des Bourgetins mieux accueillis.

Après, vous pourrez toujours énoncer des chiffres, vos propres documents disent que, pour terminer ces travaux, l'hôtel de ville a coûté 600 000 € Et vous-même n'excluez pas d'en faire d'autres. Si un jour vous en venez à attaquer d'autres parties de l'hôtel de ville, comme pour tout chantier, vous découvrirez des choses au démarrage et des coûts apparaîtront forcément. Il n'y a rien de très compliqué dans ce que je dis là. Je ne comprends pas votre espèce d'obstination à nous attaquer quand nous posons des questions ou quand nous rétablissons des vérités. Si vous disiez la vérité, nous vous soutiendrions.

Vous avez tendance à vous défausser sur tout le monde, à ne pas endosser vos propres responsabilités. Cette partie de ping-pong est lassante et je pense en effet qu'elle peut lasser les Bourgetins. Nous ne comprenons pas, faisons une partie du chemin. Ce que je dis là est factuel, je n'ai rien contre vous, ni contre les élus de cette majorité. Vous avez été élu sur un programme, dont acte mais, si vous voulez attaquer l'ancienne équipe, faites-le sur la réalité d'un certain nombre de faits. Ne détournez pas la vérité, n'énoncez pas des chiffres incorrects.

Quant au gymnase Paul Simon, c'est tout de même formidable, comment la Préfecture ne serait-elle pas au courant de l'existence de ce gymnase alors qu'elle a accepté il y a deux ou trois ans, et je m'en honore, d'y accueillir des personnes sans abri ? La Préfecture aurait donc mis des personnes sans abri dans un document qu'elle ne connaissait pas ? ! C'est totalement absurde. La

Préfecture a mis des personnes dans un gymnase et vous nous dites que la Préfecture ne connaît pas ce gymnase, comment a-t-elle fait pour ne pas voir cette erreur ? Là aussi, est-ce mon erreur ou est-ce plus global ? La Préfecture a accueilli des personnes sans abri, qui a mis qui en danger dans cette affaire ?

Nous reprocher cela au détour d'une Décision Modificative, est-ce bien sérieux et à la hauteur de nos débats ?

J'ai déjà été beaucoup trop long dans la réponse mais à se balancer des éléments de ce type où, évidemment, je réponds par bribes parce que je ne peux pas répondre sur tout est un exercice très facile mais, encore une fois, les faits, rien que les faits. En l'occurrence, on rectifie un budget que vous avez voté il y a un mois et demi parce que vous l'avez fondé sur des estimations erronées. C'est tout.

M. le MAIRE.- Vous avez été vice-président de l'EPT. Je remarque cette manie de vous défausser sur les institutions qui vous alertent sur des situations. Vous dites que la ville du Bourget a transféré la compétence de l'assainissement, bien sûr sauf que, à disposition pour la ville du Bourget, depuis plusieurs années, nous avons 1,7 M€ à dépenser. Si vous ne le savez pas, vous avez été Vice-président, cela interroge.

1,7 M€ est à la disposition de la ville du Bourget pour l'assainissement.

M. HOPPE.- Maintenant ?

M. le MAIRE.- Non, depuis plusieurs années. Sauf si vous voulez que l'on aille ensemble à l'EPT et que l'on vous explique le fonctionnement de ce Territoire, je ne pense pas en venir là puisque vous étiez Vice-président, ce 1,7 M€ est à la disposition de la ville du Bourget et pas depuis cette année. C'est le premier élément.

Deuxième élément, vous dites que vous n'étiez pas au courant de l'état de l'assainissement. Encore une fois, l'EPT s'est basé sur le schéma directeur de la ville du Bourget, qui date de 2008. Le schéma directeur de la ville du Bourget de 2008 alertait sur l'état catastrophique de l'assainissement de l'avenue Francis de Pressensé par exemple. Donc la Ville qui a mené ce schéma en était informée. Dans ces conditions, pourquoi avoir refait de beaux trottoirs ?

Encore une fois, on se défausse sur l'EPT, on dit qu'il est trop méchant avec nous, qu'il avait la compétence mais on oublie de préciser que 1,7 M€ est à la disposition de la ville du Bourget depuis plusieurs années.

M. HOPPE.- Non.

M. le MAIRE.- Vous pouvez dire non, c'est votre droit mais c'est la réalité. Encore une fois, le procès-verbal est là et je vous apporterai toutes les preuves. Ainsi, nous pourrions en discuter lors du prochain débat quand je vais soumettre l'approbation du procès-verbal. Il faut vraiment avoir conscience de ce qu'est le périmètre de l'EPT et de ce qu'il permet à la Ville, notamment 1,7 M€ à la disposition de la Ville pour refaire les réseaux.

Enfin, je vais encore me répéter mais il semble que vous appréciez, vous avez été alerté sur le fait que le Bourget était la seule ville à subir des baisses consécutives 2018, 2019, 2020, alerté en 2019 et en juin 2020. Soit, vous ne voulez pas prendre vos responsabilités, je le dis parce que vous étiez Maire, dont acte.

Simplement, cette mauvaise nouvelle nous tombe dessus, vous en étiez informé, nous la rectifions et nous continuons le débat.

Pour en revenir à l'hôtel de ville, je vous signale que des subventions étaient prévues pour tout ce qui est fenêtre, huisserie par le SIPPAREC notamment. Aucune n'ayant été demandée, nous nous retrouvons malheureusement avec un bel hôtel de ville dont les fenêtres ne sont pas si isolantes que cela et le risque de voir la moisissure et les infiltrations revenir assez vite comme nous l'avons connu les années précédentes.

Mme ROUÉ.- Je souhaite lever toute ambiguïté et toute polémique concernant le mail que nous aurions dû recevoir. Je suis désolée mais, pour moi, c'est important parce que justement c'est un sujet que l'on ne doit pas instrumentaliser. Comment expliquez-vous que nous n'ayons rien reçu ? Je souhaite voir le mail en question. Vous imaginez bien que, si nous l'avions reçu, nous ne ferions pas ces remarques et au moins l'un d'entre nous se serait rendu à cet hommage.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de problème, je ferai en sorte que cela vous soit retransmis. Néanmoins, j'ai le souvenir, madame ROUÉ, que vous nous indiquiez ne pas avoir reçu le pli de la Police Municipale et de vous avoir montré la preuve par SMS. Les omissions sont possibles mais, quand je vous indique qu'une chose est faite, c'est que, globalement, elle est faite. Le pli que vous aviez contesté, nous vous avons montré la preuve. Nous ferons de même en faisant en sorte que le mail vous soit retransmis pour que vous ayez la preuve que cela a bien été fait.

Mme ROUÉ.- Si vous me l'autorisez, je vous dis tout de même que je ne trouve pas très élégant de rappeler ce fait. J'avais dit que je ne l'avais pas reçu et, effectivement, la personne s'était présentée. Je m'en suis excusée. Je trouve cela particulièrement inélégant de votre part de laisser penser que ce serait une attitude générale chez moi. Ce n'est pas du tout le cas. Je n'aime pas les ambiguïtés, je ne suis pas polémique du tout. J'aimerais que vous appréciiez que je ne le sois pas.

M. le MAIRE.- Sauf si les personnes présentes indiquent que j'ai été inélégant, je vous rappelle un exemple où l'on pensait ne pas avoir reçu et, finalement, cela avait bien été présenté. Là, je vous dis que, preuve en est, ce mail a bien été envoyé. Vous nous indiquez que vous ne l'avez pas reçu.

Mme ROUÉ.- Personne ne l'a reçu.

M. le MAIRE.- Je vous démontre simplement que l'on a parfois des certitudes qui se retrouvent inélégantes. Je vous indique que ce n'est pas du tout une appréciation, vous pouvez essayer de vous victimiser sur ce sujet mais croyez bien que, quand je vous indique que cela a été fait, c'est que cela a été fait.

M. DARANI.- Pour compléter vos propos et les problèmes, monsieur HOPPE, concernant les deux sujets assainissement et mairie, ce sont plutôt les choix entrepris. Nous concevons bien que tous les combats ne peuvent pas être menés en même temps mais, concernant la mairie, cela reste un problème assez important d'avoir privilégié certains choix plutôt que d'autres parce que l'on va se retrouver avec une mairie passoire énergétique. En termes de consommation, ce sont les Bourgetins qui vont en pâtir.

En ce qui concerne l'assainissement, le sujet est que, connaissant l'état désastreux et disposant déjà d'un état des lieux des réseaux de 2008, vous avez quand même pris le parti

d'investir sur la voirie. Or, c'est dommageable parce que nous devons tout démolir pour reconstruire. Et ce sont là encore des dépenses inutiles.

M. le MAIRE.- Je prends les deux dernières interventions.

M. DURAND.- Monsieur DARANI, n'êtes-vous pas satisfait que la rue Jules Guesde soit faite ? Et la rue Marcelin Berthelot ? La rue Normandie ? Vous passez tout cela à l'as. Le problème est que, quand vous citez des choses, vous réduisiez à « *tout est à déconstruire* ». Non, pas tout, on cible. Parlez d'une rue. En effet, les gens qui nous écoutent ne sont pas aussi pointus que vous sur ce que vous annoncez. Donc ne dites pas que tout est à déconstruire, vous parlez d'une rue, dont acte.

Je me base sur les propos de Yannick HOPPE et de Vincent CAPO-CANELLAS, qui ont répondu à de multiples reprises à Monsieur le Maire qui ne veut rien entendre de ce point de vue. Nous avons notre position. Nous avons été aux affaires. Pourquoi ne devrions-nous pas croire nos responsables, qui étaient Vice-président, Sénateur et qui siégeaient ? Pourquoi vous croire alors que nous avons de nombreux exemples où Monsieur le Maire dit des choses et où nous nous apercevons que ce n'est pas la réalité ?

Je reprends la rue du Président Wilson. Le 11 février, quand vous avez fait voter le budget, vous avez annoncé, et nous ne pouvons qu'être d'accord, la réfection de cette rue du Président Wilson. Aucun problème. Or, que faites-vous aujourd'hui ? Je sais que vous nous répondrez que nous avons voté contre le budget, donc contre la rue. Très bien, c'est votre petite gymnastique politicienne mais le 11 février vous avez annoncé à grand renfort la réfection de la rue du Président Wilson en 2021. Or, j'ai relu tout le procès-verbal de cette séance et à aucun moment vous ne parlez d'assainissement.

Là, vous êtes acculé à modifier votre budget parce que vous vous êtes basé sur des chiffres qui n'étaient pas les bons. D'ailleurs, je salue votre directeur général des Services pour son honnêteté intellectuelle lorsqu'il nous explique de nombreux sujets, je souligne que cela se passe très bien en Commission des Finances. Or, quand il nous a annoncé 847 447 € de baisse de recettes fiscales, il nous a aussi annoncé qu'il faudrait faire des ajustements. Quels ajustements avez-vous fait en majorité ? Les riverains de la rue du Président Wilson à qui vous avez annoncé la réfection de cette rue en 2021 découvriront que ce ne sera fait qu'en 2022 parce que d'autres problèmes vont certainement se faire jour. Vous dites toujours que vous pariez, je vous annonce pour ma part que ce sera peut-être fait à cheval entre 2021 et 2022 mais cela n'a jamais été annoncé de cette manière le 11 février où vous avez affirmé que ce serait réalisé en 2021. C'est écrit noir sur blanc, inutile de tout ressortir.

Dans tous les cas, vous « sacrifiez » les riverains de la rue du Président Wilson. Maintenant, vous justifiez le décalage en nous parlant d'assainissement et en nous expliquant que l'EPT va faire des travaux dans cette rue. Non, vous l'avez annoncée pour 2021 le 11 février et, le 22 avril, vous compensez en disant que ce sera certainement 2022.

Lorsque vous hochez la tête, les Bourgetins ne l'entendent pas, il faudra donc que vous fassiez quelque chose.

Dans le bulletin municipal, vous annoncez la réfection totale de la rue en juin 2021. Je n'ai même pas envie de parier avec vous. C'est l'intérêt des Bourgetins. Je veux bien croire que vous ayez aussi l'intérêt des Bourgetins en tête. Simplement, lorsque l'on annonce dans un bulletin

municipal distribué aujourd'hui que les travaux de la rue Président Wilson seront faits en juin 2021, ce n'est pas vrai ; la rue sera faite en 2022.

M. le MAIRE.- Lorsque l'on indique un début des travaux rue Président Wilson en juin 2021, qu'entend-on par travaux ? L'assainissement, ce ne sont pas des travaux ?

Mme RIOU.- « Réfection totale ».

M. le MAIRE.- Réfection 2021, monsieur DURAND, nous ne voulons pas faire ce que vous avez fait justement. Reprenons votre très bon exemple : quel est l'état de l'assainissement de la rue Jules Guesde ? Il est catastrophique également.

M. DURAND.- Là aussi !

M. le MAIRE.- Bien sûr, je vous montrerai le schéma directeur.

M. DURAND.- Je ne vous crois pas.

M. le MAIRE.- Vous pouvez ne pas me croire mais, encore une fois et sauf à remettre en cause les services de l'EPT qui se sont basés sur le schéma de la ville du Bourget, cela montrerait clairement dans le journal municipal l'état de l'assainissement rue par rue. Celui de la rue Jules Guesde est dans un état catastrophique et vous avez refait des trottoirs par-dessus. C'est donc un très mauvais exemple et c'est justement ce que nous ne voulons pas faire.

Que ce soit sur la rue Jules Guesde ou l'avenue Francis de Pressensé, nous ne voulons pas refaire des trottoirs pour devoir les casser deux ou trois années après parce que l'assainissement est dans un état déplorable.

Quand je vous indique un début des travaux, il s'agit d'assainissement parce que c'est ce que nous voulons faire avant tout. Ensuite, ce seront les travaux de la rue du Président Wilson.

Oui, les travaux de la rue du Président Wilson démarreront en 2021. C'est ce qui a été annoncé et c'est ce qui sera fait. La différence avec vous est que nous voulons faire un travail complet, nous ne voulons pas éventrer les trottoirs tous les deux ou trois ans parce que l'assainissement en dessous est dans un état déplorable. Comme vous l'avez indiqué, cela s'appelle prendre ses responsabilités.

Oui, nous prenons nos responsabilités. L'assainissement de la rue du Président Wilson est dans un état tellement déplorable que cela prend du temps mais la voirie, comme annoncé, est pour 2021. C'est ce qui a été voté et c'est ce qui est prévu.

M. DARANI.- Monsieur DURAND, vous m'interpellez au sujet de l'assainissement mais, comme l'a cité Monsieur le Maire, nous ne sommes pas dans le registre de l'exception. Cette problématique ne se limite pas à l'avenue Francis de Pressensé, elle concerne la rue Jules Guesde et d'autres, c'est pourquoi c'est un sujet global. Plutôt que d'investir trop tôt en surface, j'aurais préféré que vous temporisiez et investissiez sur le sujet de l'assainissement parce que c'est plus coûteux et cela peut avoir des conséquences beaucoup plus importantes. Après, c'est mon point de vue, peut-être en avez-vous un différent.

M. HOPPE.- Je ne serai pas long, l'heure avance. Pour résumer parce que, malgré vos tentatives de diversion, je veux revenir à la Délibération à l'ordre du jour. Le débat n'est ni l'assainissement ni l'hôtel de ville, il est la réalité que, un mois et demi après avoir voté un budget, vous le modifiez parce que vous l'avez surévalué de 840 000 €. Nous nous en étions inquiétés, les chiffres montrent bien que nous avons raison. C'est le seul débat de nos débats

budgétaires. Vous pouvez tenter de dire ceci, cela, ce n'est pas vous, c'est nous, c'est la terre entière, etc. Très bien. La réalité du débat qui doit nous occuper ce soir est que, il y a un mois et demi, vous avez voté un budget, que vous avez adopté et pas nous, vous l'avez basé sur des estimations surévaluées de 840 000 € qui vous contraignent aujourd'hui à faire des coupes importantes sur un certain nombre de sujets du quotidien.

Là-dessus, il y a un paradoxe entre la Une qui indique « *on investit dans votre quotidien* » et ce rabot de 840 000 € sur le quotidien des Bourgetins cette année parce que vous avez fondé votre budget sur de mauvaises évaluations. C'est la réalité de notre débat budgétaire.

M. le MAIRE.- C'est vrai que la réfection du square Charles de Gaulle et du parvis de l'hôtel de ville et la création d'un centre de santé signifient faire des coupes dans le quotidien. Or, ce n'est pas là qu'il y a des coupes.

Vous pouvez toujours dire que l'on se trompe de dates mais je vous dis que les travaux auront lieu courant et fin d'année 2021, comme prévu. Pour ma part, je n'ai pas souvenir que vous ayez annoncé que les travaux de l'hôtel de ville commenceraient en 2017 et finiraient en 2021.

Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois aucune, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : 7 voix contre de M. HOPPE, Mme RIOU, M. MAGAMOOTOO, Mme ROUÉ, M. DURAND et Mme FRISON-BRUNO (portant pouvoir de M. CAPO-CANELLAS.)

Délibération n° 79 : Délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Recours à l'emprunt

M. le MAIRE.- Lors de la séance du 24 septembre 2020, l'Assemblée délibérante de la Ville a approuvé la Délibération n° 62 relative à l'attribution au Maire d'une délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Cette délégation est donnée pour la durée du mandat. L'article L.2122-22 du Code précité dresse une liste de matières pouvant être déléguées et, pour certaines de ces compétences, le Conseil municipal doit en fixer les conditions et limites dans lesquelles cette délégation est accordée.

Ainsi, par Délibération n° 1 en date du 21 janvier 2021, le Conseil municipal a apporté des modifications à la délibération cadre en précisant les limites de trois alinéas contenus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient désormais que le Conseil municipal se prononce sur la délégation donnée au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la Collectivité ou à la sécurisation de son encours, dans les conditions et limites ci-après définies.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- **de donner** délégation au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la Collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies,
- **de définir** sa politique d'endettement comme suit :

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au Budget Primitif et aux éventuels budgets supplémentaires ou décisions modificatives, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la Collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.

Vous avez la liste de toutes ces dispositions.

- **DE DONNER** délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Monsieur le Maire peut décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et :

- 1) Procéder dans le cadre d'une gestion active de la dette à des opérations de couverture des risques de taux et de change, à des changements d'index et à des remboursements anticipés sur des lignes de prêts existantes, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus.
 - 2) Conclure un prêt comportant des facilités de gestion de la dette et de la trésorerie, à savoir le « Crédit Long Terme Renouvelable » (CLTR). Ce type de prêt est caractérisé par un plafond annuel de tirage de fonds. Les tirages peuvent s'effectuer à tout moment avec possibilité de remboursement et avec reconstitution du droit de tirage.
- **de préciser** que la délégation consentie prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal,
 - **de préciser** qu'en cas d'empêchement du Maire, sa suppléance sera assurée selon les modalités fixées par l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,
 - **de préciser** que par arrêté, le Maire peut subdéléguer la signature aux agents publics visés à l'article L.2122-19 (le directeur général des services, les directeurs généraux adjoints des services, le directeur des services techniques, les responsables de services communaux), pour les compétences susmentionnées.

Mme ROUÉ.- Puisque nous avons déjà délibéré à plusieurs reprises sur les délégations faites au Maire, qu'est-ce qui motive cette Délibération ? Y aurait-il eu une demande particulière d'une autorité administrative ou de la Préfecture ? Nous avons l'impression d'être sur le même sujet que le 24 septembre 2020 ou le 21 janvier 2021.

M. le MAIRE.- Nous suivons à la lettre ce que nous préconise la Préfecture et c'est le contrôle de la légalité qui nous demande de passer une Délibération spécifiquement sur le recours à l'emprunt, avec toutes les spécificités.

Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 80 : Convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis relative à la procédure d'accueil de personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG)

M. DA COSTA.- Le travail d'intérêt général (TIG), créé par la loi du 10 juin 1983, est un outil pour favoriser la prévention de la récidive et l'insertion sociale et professionnelle des personnes suivies par la justice. Depuis sa création, il est très largement utilisé par les collectivités locales. Le TIG revêt alors souvent un caractère formateur et peut constituer une plus-value dans une démarche d'insertion.

Le TIG prend la forme d'un travail non rémunéré à exécuter au profit d'une collectivité, d'un établissement public ou d'une association habilités par la justice.

Le TIG est une peine qui consiste en l'accomplissement de 20 à 400 heures de travail au bénéfice de la société.

Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation ont pour mission principale la prévention de la récidive et sont les interlocuteurs privilégiés entre la personne exécutant un TIG et la structure d'accueil.

La ville du Bourget souhaite accueillir des personnes devant exécuter un TIG et, pour ce faire, conclure une convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis qui définit les modalités d'accueil de ces personnes.

Même si l'exécution du TIG s'effectue dans les services de la Commune, l'administration pénitentiaire est considérée comme l'employeur et, à ce titre, elle se charge du règlement des cotisations au régime général de la Sécurité Sociale. Elle est également responsable d'un éventuel dommage qui serait causé à autrui par la personne condamnée et qui résulterait directement de l'application d'une décision comportant l'accomplissement d'un TIG.

Par ailleurs, un Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) assurera le suivi et l'orientation des personnes exécutant un TIG et sera l'interlocuteur avec les services communaux.

Pour sa part, la ville du Bourget assurera l'accueil et l'encadrement des personnes accueillies dans le respect de la réglementation du travail et selon le cahier des charges fournis par l'administration pénitentiaire (nombre d'heures, délai, etc.).

Des tuteurs au sein des services municipaux assureront un accompagnement individualisé des personnes exécutant un TIG.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis relative à la procédure d'accueil de personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents afférents,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer la demande d'inscription des travaux que souhaite confier la ville du Bourget à des personnes majeures ou mineures.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois aucune, je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 81 : Groupes scolaires Jean Jaurès – Signature de l'avenant n° 1 à la convention avec la SOLIDÉO pour la reconstruction des groupes scolaires Jean Jaurès

Mme MILOUDI.- Le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du « Cluster des Médias » a été déclaré d'utilité publique par arrêté n° 2019-1904 du Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 15 juillet 2019 et l'arrêté n° 2019-30 du Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 29 juillet 2019, portant création de la Zone d'Aménagement Concerté du « Cluster des Médias » sur le territoire des villes de Dugny, Le Bourget et La Courneuve.

Par Délibération n° 2019-47 en date du 19 septembre 2019, le Conseil d'administration de la SOLIDÉO a approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du « Cluster des Médias », également approuvé par Délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2019.

Dans ce cadre, l'emprise du groupe scolaire Jean Jaurès doit être libérée pour recevoir l'esplanade d'accès au pavillon d'escalade. Les groupes scolaires seront donc reconstruits sur le site actuel du terrain d'honneur, dans l'objectif d'une ouverture en septembre 2022.

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, une convention d'études avec la SOLIDÉO a été approuvée afin de définir le cadre général de la contractualisation entre les parties, le programme et le coût de l'équipement.

Une convention d'objectifs avec la SOLIDÉO, portant sur l'organisation des relations entre les deux parties pour le suivi et le pilotage du projet, a été approuvée lors de la séance du 11 avril 2019. Elle prévoit les modalités de financement du projet de reconstruction des groupes scolaires Jean Jaurès entre les parties.

Depuis la signature de cette convention, le coût du projet et le calendrier de l'opération ont évolué.

L'avenant n° 1 à la convention a donc pour objet de modifier l'article 5.3 de la convention intitulé « Respect du calendrier » en modifiant les échéances suivantes :

- la dévolution du Marché Global de Performance,
- l'ordre de service (OS) de démarrage des travaux est à faire valider au plus tard le 4 mars 2021 au lieu d'être à valider au plus tard le 30 septembre 2020.

L'avenant n° 1 modifie également l'article 6 de la convention intitulée « Budget et plan de financement de l'opération » en réévaluant le coût d'objectif global du projet et les montants répartis entre les deux parties :

- ainsi, le coût d'objectif global maximum du projet est porté à 26 075 963 euros HT (valeur 2022) contre 22,8 millions d'euros HT (valeur 2016) prévus initialement,
- la provision pour risques identifiés (PRI) est fixée à 0 euro (valeur 2022) à la date de signature de l'avenant, le coût de dépollution identifié étant intégré au coût du marché de travaux (300 000 euros HT auparavant) et la provision pour aléas et imprévus (PAI) à

1 412 300 euros HT (valeur 2022) à la date de signature de l'avenant (contre 1 million d'euros initialement prévu),

- les coûts intègrent également les frais de construction de deux classes supplémentaires subventionnées par la ville du Bourget,
- le plan de financement est modifié comme suit :
 - 22 400 069 euros HT, soit 86 % du coût global, par la SOLIDÉO (contre 22,8 millions d'euros HT, soit 100 %),
 - 3 675 894 euros HT, soit 14 % du coût global, par la ville du Bourget (contre 3 millions d'euros de participation).

Enfin, l'avenant n° 1 modifie l'article 19 de la convention intitulé « Calcul de la subvention » en portant le montant du plafond de la subvention pouvant être accordé à 26 075 963 euros HT (valeur 2022) (et non plus 22,8 millions d'euros HT), ainsi que l'article 21 de la convention intitulé « Modalités d'attribution et de versement » en rectifiant le calendrier d'attribution de la subvention par la SOLIDÉO.

Les annexes sont mises à jour en conséquence.

Il est précisé que la livraison des équipements est toujours prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

M. DURAND.- J'exprime juste un regret : c'est bien dommage que la Commission des Finances n'ait pas eu l'opportunité d'aborder ce sujet.

J'en profite pour parler des autres commissions municipales que vous avez mises en place, au bout de dix mois, nous n'avons eu aucune réunion.

C'est dommage que les commissions, en particulier celle des finances, n'aient pas pu aborder ce sujet important et intéressant. C'est un souhait.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois aucune, je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 82 : Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Construction d'une piscine sur le parc sportif du Bourget - Approbation du programme de l'opération – Lancement

Mme DESRUMAUX.- Paris a été désignée ville organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et les grands principes d'aménagements pour l'organisation d'un événement aussi majeur ont déjà été définis au sein du secteur « Grand Paris Seine-Saint-Denis » pour l'accueil de 9 compétitions.

Le Cluster des médias de Dugny - Le Bourget accueillera le village des médias (logements des journalistes) à Dugny et deux pavillons sportifs destinés au tir et à l'escalade, ainsi que le centre des médias dans le parc des expositions.

Dans le même temps, le parc sportif du Bourget, lieu principal de l'activité sportive de la Ville, présente un état général vieillissant et le rapport de diagnostic technique de la piscine existante fait état du même constat.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de construire une nouvelle piscine dans le parc des sports du Bourget en remplacement du site actuel.

En effet, la piscine actuelle du Bourget est un équipement en fin de vie qui présente plusieurs problèmes technico-fonctionnels (isolation phonique et de consommation d'énergie, capacité insuffisante, graves problèmes structurels et vétusté au niveau des gradins, etc.).

Les études techniques menées en 2010 et en 2016 ont mis en évidence ces problématiques, qui ont poussé la Ville à prendre la décision de démolir l'équipement actuel et construire un nouvel équipement aquatique mais sur un autre emplacement qui soit compatible avec les grands axes de programmation territoriale du parc sportif.

La démolition de l'actuelle piscine libérera de l'espace et permettra la reconstruction du complexe tennistique.

La construction de cet équipement est prévue indépendamment du financement des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le cadre du réaménagement du parc des sports et de son environnement.

Le site choisi pour l'implantation du futur équipement se situe au coin de l'autoroute A1 et de la voie ferrée, proche de l'actuel emplacement du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Il est envisagé la construction d'une piscine d'une surface plancher (SP) totale du bâtiment de 2 480 m² hors locaux techniques (et de 2 986 m² compris locaux techniques) et dont la surface extérieure envisagée sera de 1 525 m² dont 1 025 m² en espace d'agrément pour les usagers en période estivale.

Il est envisagé une mise en service de l'équipement en avril 2024, avec un planning prévisionnel de l'opération envisagé ainsi que suit :

- lancement de la procédure : avril 2021,
- attribution du concours de maîtrise d'œuvre : janvier 2022,
- étude de conception et lancement des marchés de travaux : 10 mois,
- durée des travaux : 17 mois (hors aléas et levée de réserves avant mise en exploitation).

Il est donc prévu d'organiser et de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse plus », conformément aux articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la commande publique.

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 9 421 000,00 euros HT (valeur avril 2021), hors prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

Le planning prévisionnel de la procédure est le suivant, il est susceptible d'être modifié :

Avril 2021	Lancement de la première phase du concours, celle de remise des candidatures
Mi-mai 2021	Date limite de remise des candidatures
Juin 2021	Réunion du jury. Jugement des candidatures et sélection des 4 candidats admis à participer à la deuxième phase
Juillet 2021	Lancement de la deuxième phase du concours avec les 4 candidats retenus
Mi-juillet 2021	Séance de questions-réponses organisée avec les candidats réunis autour d'une même table et visite du site
Septembre 2021	Date limite de remise des offres des soumissionnaires
Novembre 2021	Réunion du jury pour examen des 4 projets
Décembre 2021	Transmission du marché au lauréat du concours et négociation de la rémunération et des délais
Janvier 2022	Signature et conclusion du marché de maîtrise d'œuvre

Le concours sera suivi par la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat ou l'un des lauréats du concours, conformément aux articles R.2162-15 et R.2122-6 du Code de la commande publique.

Les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours se verront attribuer une prime, sur proposition du jury, qu'il est proposé de fixer à 45 000,00 euros HT maximum (correspondant au prix estimé des études à effectuer, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %) et les documents de la consultation indiqueront les modalités de réduction, de suppression et de versement de celle-ci.

Il est, par conséquent, demandé à l'Assemblée délibérante au regard des éléments ci-dessus évoqués et de l'ensemble des pièces et documents qui sont tenus à disposition des conseillers municipaux préalablement à la tenue de la séance du Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le programme architectural, technique et performanciel relatif au projet de construction d'une piscine sur le parc sportif du Bourget, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération et le calendrier prévisionnel de réalisation,
- **D'AUTORISER** le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « Esquisse plus » conformément aux dispositions du Code de la commande publique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente Délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de passation,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application des articles R.2162-15 et R.2122-6 du Code de la commande publique, après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possible auprès des différents organismes, à les accepter et à signer tout document y afférent,

- **D'ACTER** qu'un jury sera institué selon les modalités définies par les articles R.2162-22 à R.2162-24 du Code de la commande publique,
- **D'ACTER** qu'une commission technique sera créée dans le cadre de cette procédure d'adjudication,
- **D'APPROUVER** le principe et les conditions d'indemnisation des équipes non retenues ayant remis une offre et à titre d'avance sur honoraires pour le titulaire, qui recevront chacune une prime fixée à 45 000,00 euros HT maximum (non révisable et non actualisable),
- **DE DIRE** que les dépenses seront imputées sur les fonds propres de la Collectivité à la section investissement du budget communal prévue à cet effet sur les exercices considérés,
- **DE DIRE** que les crédits versés en contrepartie par les organismes publics subventionneurs à la commune du Bourget seront imputés en recettes d'investissement sur le budget de la Collectivité prévu à cet effet sur les exercices considérés.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

M. HOPPE.- Même si la première adjointe a été complète dans sa présentation, elle a même synthétisé la note de synthèse et je salue son effort, vous comprendrez que je veuille intervenir puisque la piscine est attendue, chacun l'a bien à l'esprit, elle est espérée par les Bourgetines et Bourgetins depuis de longues années. Je crois en effet qu'il est temps de lancer la procédure de la nouvelle piscine du Bourget.

Comme la note de synthèse le rappelle, ce sujet est ancien. Les réunions techniques ont été très nombreuses ces dernières années pour nous permettre de définir les besoins avec la SPL Le Bourget Grand Paris, le service des Sports et les Services Techniques que je veux remercier pour la qualité du travail et les longues réunions que nous avons eues à l'époque. Ce n'était pas si simple que cela. Je ne refais pas la grande histoire de l'aventure olympique et paralympique où nous pensions qu'elle était comprise dans l'enveloppe, puis, nous avons compris qu'elle ne l'était plus. Je voulais saluer le fait que vous continuiez à faire vivre ce sujet de relancer la piscine du Bourget pour qu'elle soit, enfin, à la hauteur des enjeux du bien nager en Seine-Saint-Denis, sujet majeur pour les jeunes générations.

Oui, il est temps de lancer cette piscine. Simplement, il est vrai que nous pouvons regretter que les Commissions, notamment celle des Finances, n'aient pas pu voir ce sujet. Il s'agit tout de même d'un sujet majeur et d'un montant financier important. C'est un petit regret qui ne changera pas le consensus olympique.

Je pense que nous pouvons effectivement finir ce Conseil sur un consensus aussi important que la piscine.

Cette autorisation vous permettra, monsieur le Maire, de continuer à solliciter des partenaires financiers institutionnels éventuels, de poursuivre le tour de table déjà engagé en son temps par Vincent CAPO-CANELLAS et moi-même auprès de Monsieur le Préfet, de Monsieur Jean CASTEX, qui était à la fois délégué interministériel aux Jeux Olympiques et président de l'Agence nationale du sport, mais aussi auprès de Patrick OLLIER, président de la Métropole.

Il reste un certain nombre de collectivités à aller chercher et qui pourraient participer. Grâce à cette Délibération ce soir, vous pourrez les convaincre pour que la part de la Ville soit la plus faible possible en faisant un effort de conviction afin que cette piscine soit réalisée le plus rapidement possible.

J'ai noté qu'un jury se réunira en juin 2021, j'en déduis qu'un Conseil municipal se réunira au préalable pour le mettre en place.

Je note aussi que le calendrier d'attribution est extrêmement tendu, je pense que c'est un point de vigilance que nous avons et que vous aurez pour tenir dans la seringue et remplir l'ensemble des étapes de calendrier que Mme DESRUMAUX nous a présentées. Cela permettra de réaliser cette piscine le plus tôt possible en fonction des finances que nous aurons obtenues en ce sens.

Voilà sur ces éléments très positifs qui permettent de contraster nos débats vifs de tout à l'heure mais ce sujet est tellement attendu par les Bourgetins qu'il me paraissait important d'avoir cette note positive.

M. le MAIRE.- Il y a effectivement des projets qui nous rassemblent. La piscine est l'un des équipements les plus vieillissants. Je salue l'action de mes prédécesseurs sur ce dossier, dont nous savons qu'il a été très difficile devant les engagements à savoir si cela rentrait dans le cadre d'un financement de la SOLIDÉO ou pas puisque la piscine est dans le périmètre de la ZAC du Cluster des Médias mais n'est pas financée. La Ville doit donc avoir sa part de financement dans cet équipement.

Pour répondre à votre question, ce dossier n'est pas intervenu en Commission des Finances parce que, pour le moment, nous n'avons qu'un écho de la Préfecture qui nous a indiqué quand j'ai rencontré Monsieur le préfet un engagement de 4,1 M€ De mémoire, son engagement vis-à-vis de vous était de 3,1 M€ Nous devrions avoir la notification normalement avant fin avril d'une subvention entre 1 M€ et 1,4 M€. Ce serait la première. Ce dossier n'interviendra pas en Commission des Finances tant que nous n'aurons pas cette notification qui entraînera une prochaine Décision Modificative.

Ce projet nous rassemble, il est donc normal qu'il y ait cette unanimité sur cet équipement tant attendu et qui va aussi répondre à l'évolution démographique de la Ville. En effet, plus nous avancerons, plus de nouveaux habitants s'installeront au Bourget. Il faut donc un équipement qui réponde aux groupes scolaires, aux familles, éventuellement aux clubs sportifs, aux personnes n'habitant pas Le Bourget mais qui y viendraient.

Effectivement, je vous rejoins, nous avons une contrainte calendaire mais il est temps de lancer ce chantier. L'objectif est que cette piscine soit livrée avant les Jeux Olympiques. Nous avons donc jusqu'au mois de mars. Après mars, c'est fini, nous ne pourrons plus rien faire. Nous devons absolument livrer cet équipement avant cette date. Sinon, nous perdrons encore un an.

L'idée est d'offrir le plus tôt possible cette nouvelle piscine avec des équipements neufs et pour satisfaire tous les publics. C'est l'intérêt général.

Sur ce sujet, je salue votre action et celle de mes prédécesseurs pour faire aboutir ce beau projet de la piscine municipale du Bourget. Comme vous l'avez été en votre temps, nous sommes à la recherche de subventions. Sans trahir de secret, nous avons environ 70 % du financement global, 20 % restant à la charge des collectivités ; nous ne pouvons pas déroger à cette règle.

Nous avons donc la quasi-totalité du plan de financement, reste celui de la Ville.

Y a-t-il d'autres observations sur la piscine ? Je n'en vois aucune, je sou mets à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

C'est une belle unanimité.

Il n'y a pas de questions orales à l'ordre du jour, je vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 21 h 49.)